



MAIRIE DE L'ILE MOLENE

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Le 08 décembre 2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2121.10 du CGCT.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Sont présents à cette réunion

Didier Delhalle, Claudie Corolleur, Vincent Pichon, Aurore Petton, Amélie Jacob, Louis Squiban

Bonnet Coralie, secrétaire de mairie

Absents excusés ayant donné procuration

Éric Cariou pour Louis Squiban
Frédérique Masson pour Claudie Corolleur

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Claudie Corolleur est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Monsieur le maire ouvre la séance à 8h et constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

1) Décision modificative budgétaire

Le maire explique au conseil que les dépenses inscrites à l'opération 75 relatives à l'achat de la navette portuaire, l'achat du ber, la mise en place du bloc sanitaire, la rénovation du Theven dépassent l'enveloppe initialement prévue. Ce dépassement s'élève à 2 000 euros. Ce surcroit de dépenses n'ayant pas été prévu au budget primitif 2021, l'assemblée délibérante se doit d'effectuer une décision modificative budgétaire.

Vote :

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 7

Le conseil émet un avis favorable, à la majorité, à cette décision modificative budgétaire.

2) Validation du tableau des emplois

Le maire explique la nécessité d'adopter le tableau des emplois de la commune permettant ainsi de prévoir les avancements de grade des agents administratifs et techniques territoriaux.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/01/22.

3) Reconduction du contrat d'assurance des risques statutaires CNP Assurances/courtier SOFAXIS

Les modalités du contrat sont les suivantes : tous les risques sont assurés pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette reconduction et autorise, à l'unanimité, le maire ou son représentant à procéder aux versements correspondants et à signer tous les contrats ou actes nécessaires à la mise en œuvre de ces adhésions au contrat groupe d'assurance des risques.

4) Reconduction des indemnités des élus

Le maire informe les membres de l'assemblée que les fonctions d'élu local sont gratuites. Toutefois, une indemnité destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le CGCT. Son octroi ou sa reconduction nécessite une délibération.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la reconduction des indemnités des élus.

5) Reconduction 2021 enveloppe budgétaire RIFSEEP

Le maire informe les membres présents que la commune se doit de mettre en place le Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour 8

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la mise en place du RIFSEEP en collaboration avec le CDG29 (centre de gestion du Finistère) et de reconduire l'enveloppe budgétaire dont le montant s'élève à la somme de 7 959 euros qui sera répartie par arrêtés individuels sous l'autorité du maire.

6) Remplacement des employés communaux (exercice 2022)

Le conseil municipal décide d'inscrire au BP 2022 les crédits nécessaires pour le remplacement des trois agents administratifs territoriaux et les quatre agents techniques territoriaux.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les arrêtés relatifs aux congés légaux, maladies ou autres des agents concernés, conformément à la législation en vigueur.

7) Demande de DETR pour le pôle artisanal

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande de DETR pour la réalisation du pôle artisanal.

8) Demande de subvention conseil départemental pour pôle artisanal

Le maire expose l'état d'avancement du projet de réalisation d'un pôle artisanal sur le terrain de l'ancien collège et le terrain de l'évêché. La phase d'esquisse actuellement en cours prévoit la création d'une micro-brasserie, d'une conserverie, d'un local artisan, d'une fromagerie, d'un local municipal, d'une maison T5 et de 3 appartements dont 1 PMR.

Le projet a déjà obtenu une subvention de 200 000 euros dans le cadre du Fonds Friches.

Vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette opération qui sera inscrite au BP 2022 et sollicite l'aide financière « Pacte Finistère 2030 » auprès du Conseil Départemental dans la limite autorisée des 80% d'aides financières.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en place d'un surpresseur dans le local du château d'eau et réinstallation du robinet poussoir en bronze. Proposition de détruire le bâtiment rajouté à l'époque pour le stockage du matériel de SPL Eau du Ponant pour libérer l'accès à la citerne des anglais. Il conviendra d'aménager la dalle restante (jardinières, ...).
- Amélioration de la circulation de l'information : dans les boites aux lettres, au CMS pour compléter celles données dans le BIM.
- Site de la CCPI qui permet de réserver du matériel : barrière de Police, barnums, chaises et tables, ...
- Société Guinard énergies : présentation de l'étude des petites hydroliennes le 12 janvier 2022.
- Signature de l'achat de la maison Perhirin le 17 décembre 2021.
- Fête de l'école du 13 décembre 2021 : pass-sanitaire et masque obligatoire.
- Amendement sur la particularité des îles voté à l'assemblée nationale.

La séance est levée à 08h39.